

L'espace Rousseau
est fermé depuis
janvier 2006

JOURNAL DES HABITANTS

DU CENTRE ET DE LA VIEILLE VILLE (AHCVV)



Numéro 99 - printemps 2006 - Paraît 4 fois par an

Editeur responsable: J.D. LORMAND

tirage 2000 exemplaires - AHCVV: CP 3029 1211 Genève 3 - Internet: www.ahcvv.ch
ont participé à ce numéro: Isabel Bejar Alonso (iba), Nathalie Magnenat-Fuchs (nmf),
Roman Juon (rj), Jean-Dominique Lormand (jdl), Andrienne Soutter (as), et Jean Spielmann (js)

La fête des voisins

Il y a dix ans, quand je suis arrivée en Suisse, j'habitais près de l'Organisation Mondiale du Commerce. Dans mon immeuble, il y avait une ambassade, et les noms sur les boîtes aux lettres étaient autant « Suisses » que le mien ! Nous étions pour la plupart des fonctionnaires internationaux avec une connaissance très rudimentaire de la langue française. Les échanges entre voisins se limitaient souvent à trois mots : Bonjour ! Bonsoir ! Quel étage ?

Quelle angoisse ! Les 30 secondes passées dans l'ascenseur ressemblaient parfois à une condamnation à mort pour le voisin qui regardait les quatre coins de la cabine pour ne pas devoir commencer une conversation. Depuis, beaucoup d'années ont passé et j'ai habité de nombreux appartements.

Quand, il y a deux ans, j'ai vu pour la première fois dans mon immeuble une annonce pour la fête des voisins, je me suis dit : c'est une idée magnifique ! Pourquoi ne pas y participer ? Mais la date tombait mal, j'étais en voyage professionnel. Raté !

L'année suivante, nouvelle annonce. Submergée de travail, je me suis rendu compte que cette année non plus je ne serai pas capable de participer à la fête. Quel dommage, une deuxième fois raté !

Le jour de la fête des voisins, nous sommes rentrés tard. Alors que j'avais commencé à préparer le dîner dans ma cuisine, j'ai entendu, venant de la fenêtre, de la musique et les voix de personnes qui discutaient allègrement. Pouvez-vous imaginer que je n'avais pas fait la connexion entre ces deux événements jusqu'à ce que notre voisine du deuxième étage soit venue nous chercher ? Eh oui, elle avait aussi vu l'annonce de la fête et elle ne l'avait pas ratée.

La soirée a été très amusante. C'était comme si un rayon de soleil nous aidait à faire fondre la petite couche de glace nous séparant les uns des autres, celle qui nous empêchait d'échanger plus de trois mots dans l'ascenseur !

Maintenant, lorsque je croise un de mes voisins, je connais son nom et notre conversation est plus variée. Depuis, les voisins du troisième ont organisé un dîner de Noël et nous allons organiser une «thé-party» pour fêter l'arrivée du printemps. Et vous, connaissez-vous vos voisins ? Si ce n'est le cas, pourquoi ne pas profiter de la prochaine fête du 30 mai ? Peut-être aurez-vous la chance de découvrir que vous partagez avec votre voisin les mêmes loisirs ou le même métier. Vous découvrirez peut-être le meilleur produit pour éviter que les fourmis ne rentrent sur votre terrasse et ... Et cette fois j'irai à la fête des voisins, curieuse de faire de nouvelles rencontres et heureuse de partager des moments de convivialité avec mes voisins. Dire que je ne les connaissais peut-être même pas sans la fête des voisins !

(iba)

**La prochaine
fête des Voisins
aura lieu
le 30 mai
prochain**

En quête de résultats

EDITORIAL

Un de nos membres nous écrivait récemment:

«Le journal de l'AHCVV... toujours la même chose. Au panier! »

«Les artisans partent, les arcades sont à remettre, les prix des loyers sont excessifs...mais on sait tout cela». Ecrivez moins, soyez plus concret !

Nous comprenons les frustrations de cette habitante de la Vieille-Ville qui s'offusque notamment du cortège de voitures garées illégalement et dont les propriétaires semblent «se foutre des amendes», de «ces ivrognes qui hurlent toute la nuit» devant les boîtes de nuit...

Obtenir du concret, pour une association d'habitants, n'est pas chose aisée.

Et pourtant, cette 99^e édition de notre journal de quartier va tenter de vous prouver le contraire.

Nous avons en effet obtenu quelques résultats probants durant ces derniers mois;

- *notre pétition la population défend sa police a, après 18 mois, trouvé un dénouement des plus prometteurs (voir article: Pétition : La population défend sa police) ;*

- *le kiosque des Bastions devrait être à nouveau ouvert durant l'hiver 2006-2007 (lire: un Bastion tombe);*

- *notre amie qui vous narrait ses mésaventures dans notre dernière édition a retrouvé, grâce à notre journal, un toit dans la Vieille-Ville, grâce surtout à un propriétaire plus attentif à la personnalité des habitants qu'au profit qu'il pourrait en tirer.*

Tout n'est pas rose bien sûr et nos efforts se heurtent souvent à l'inertie de l'administration.

Après avoir hésité longtemps, nous avons décidé de publier certains courriers qui illustrent l'inconsistance dont nous gratifient certains hauts fonctionnaires (lire: être mené en bateau quand on parle d'auto).

En réponse à l'impatience de notre lectrice citée en préambule, je voudrais dire que s'il est vrai que nous écrivons, l'essentiel de nos efforts est tourné vers l'action. Nous avons pour cela les moyens que la démocratie offre à ses citoyens et nous en profitons. Nous avons aussi des espaces plus festifs grâce auxquels nous pouvons renforcer nos liens, parler de notre quotidien, de nos désirs et des solutions pour les atteindre (lire: une ville pour ses habitants et la fête des voisins).

Notre volonté d'agir est là, nous sommes déterminés à obtenir des résultats, nous avons des projets... venez nous rejoindre!

(jdl)

La ville pour ses habitants

La qualité de vie est très difficile à mesurer. Certains facteurs pris en compte dans les statistiques sont quantitatifs et souvent abstraits. Parmi ceux-ci nous trouvons la sécurité, le revenu moyen, le nombre d'écoles... Par contre, si vous faites une enquête dans la rue, vous constaterez que les habitants prennent souvent en considération d'autres valeurs plus subjectives :

Certaines sont négatives .

-J'ai reçu ma dixième contravention !

-Le bruit fait par le pub du coin ne me laisse pas dormir.

Certaines sont positives.

-Les ruelles de la Vieille-Ville sont pleines de charme.

-Je peux faire tout à pied parce que j'habite au centre-ville.

Quand on évoque un problème touchant à la qualité de vie, on entend généralement des plaintes, moins souvent des propositions concrètes pour améliorer la situation. Quand il s'agit de se mettre ensemble pour concrétiser ces idées, les candidats sont rares. On oublie peut-être que ce sont les habitants qui constituent une ville et que ces habitants, c'est nous tous.

Si l'on veut que les choses changent, il faut en parler, il faut se mettre ensemble pour partager ses idées, il faut s'unir pour construire une alternative, il faut se réunir pour élaborer de nouvelles initiatives qui puissent donner plus de vie à la Vieille-Ville et plus d'envie d'y rester.

Cher lecteur, cher habitant, dites-nous ce qui vous semble manquer dans la Vieille-Ville, ce dont vous auriez besoin, ce que vous aimeriez y voir apparaître :

Quelques suggestions nous ont déjà été faites:

- Une salle que l'on peut louer à bas prix pour y jouer de la musique. Il n'y a en effet pas d'espaces communaux ou d'abris antiatomiques en Vieille-Ville, comme c'est le cas dans d'autres quartiers.

- Un bar sans fumée, où l'on peut entrer avec une voiture d'enfant.

- Un lieu avec des activités à prix modiques pour nos aînés (salle de bridge, cours de yoga...).

- Un laboratoire pour des passionnés de photo noir et blanc, où l'on peut échanger expérience et matériel d'agrandissement.

- Une salle de fêtes pour les anniversaires.

- Un local pour toutes les associations existantes et pour celles à venir...

Partagez-vous ces envies ? En avez-vous d'autres ?

Prenez votre stylo et écrivez-nous.

Vous n'aimez pas écrire ! Venez-nous en parler à la permanence de l'AHCVV qui se tient le mardi de 18h30 à 20h00 au café « Le Consulat », au Bourg de Four.

(iba)

La Chapelle de la Pélisserie restaurée !

Vous connaissez la chapelle de la Pélisserie ? Elle se trouve en haut des escaliers qui relient la Rôtisserie à la rue Calvin, à droite dans la rue de la Pélisserie.

Cette chapelle de style néogothique a été construite en 1838 par l'architecte Jacques-Louis Brocher, né à Carouge. Formé à l'école des Beaux-arts de Paris, il est également l'auteur de la Chapelle de l'Oratoire (1834) de la rue Tabazan, du Temple des Eaux-Vives, à côté de l'ancienne Mairie (1842), du Bâtiment du Crédit lyonnais (1842), à Bel-Air, et de l'ancienne salle de la Réformation à la rue du Rhône (1866, démolie en 1969).

La Chapelle de la Pélisserie, classée en 1992, a été entièrement rénovée. Les travaux ont duré deux ans. Aujourd'hui la Chapelle est dotée d'équipements modernes qui, sans défigurer la Chapelle originale, ont permis la mise en place d'un ascenseur discret et de parois mobiles pour une utilisation variée du volume du rez-de-chaussée

(js)



Remerciements !

Suite à l'article paru dans le Journal des Habitants du mois de décembre «Des souvenirs et un constat», j'ai eu la chance extraordinaire et inespérée de me voir proposer dans la vieille ville un grand trois pièces avec une magnifique cuisine non équipée, vieux style et à un prix abordable.

Je ne peux m'empêcher de vous le dire, habitants du quartier, et d'exprimer ainsi publiquement ma reconnaissance à cette famille qui a su être sensible et à l'écoute.

Il existe donc encore des propriétaires qui ne pensent pas à maximiser leur bien et qui ont d'autres valeurs que seulement mercantiles. Je les remercie du fond du cœur de la confiance qu'ils me font en m'accueillant dans leur maison et me réjouis, en m'y installant, de ne pas démeriter. Merci aussi à l'AHCVV et au journal qui ont été les intermédiaires.

(as)

internet:
WWW. AHCVV.CH

Il se passe toujours quelque chose à la Madeleine des Enfants !

En décembre, nos fameuses « Animadeleines » ont à nouveau eu beaucoup de succès. En particulier l'Escalade pour les tout petits.

Le spectacle « La nuit sans lune de 1602 », joué par Jocelyne Queloz et Ulysse Goudal, une histoire imagée à la fois gaie, magique et accessible aux jeunes enfants, restera un moment mémorable. Le concert au temple de la Madeleine, plein à craquer de tout petits, a connu également un franc succès. Ce sont les enfants du Conservatoire populaire de musique qui ont chanté leur répertoire de chants de Noël. Tous, petits et grands, ont été sous le charme de ce concert.

Nous débuterons notre programme printanier par la fête de la « première feuille ». Fête que tous les habitants de la Vieille-Ville connaissent et apprécient. Les enfants de notre institution, accompagnés de leurs parents, participeront au cortège et aux festivités prévues à cet effet sur la Treille.

Cette année, la Madeleine des enfants innove. Au lieu de son habituelle exposition, elle vous propose une série d'ateliers créatifs qui se dérouleront de mi-mars à fin avril dans la salle d'expositions de la Madeleine.

Ces ateliers ont été élaborés en étroite collaboration avec les artistes. Ils se veulent source de découverte pour les enfants et stimulation pour les adultes les accompagnant.

Le « Collectif-murmur », ... du mur à la parole... proposera des activités autour de la peinture murale collective avec des participants de tous âges. Julie Brand et Manuel Chopard animeront ces ateliers publics.

Il y aura également une « Soirée au musée », le 26 avril, avec Madame Jeanne Pont, médiatrice culturelle au musée d'Art et d'Histoire. Jeanne Pont nous dévoilera ses pistes pour rendre le musée et ses œuvres d'art accessibles aux enfants.

Cette année, le « Festival du livre pour la petite enfance » aura lieu du 8 au 12 mai; ce sera à nouveau une palette d'activités autour du livre qui vous sera proposée, contes dans les parcs, parcours à histoires dans la Vieille-Ville... Et le vendredi, ce sera la fête dans le parc des Bastions pour toutes les institutions, puisque le Service de la petite enfance fêtera ses 20 ans: cérémonie officielle, spectacle pour les enfants, gigantesque pique-nique, lâcher de ballons, ...

En juin, la Madeleine aura ses fidèles rendez-vous : la « course d'école » pour tous les enfants de la crèche et du jardin d'enfants, ainsi que le

concert « fête de la musique » sur la terrasse, le vendredi 16 juin, avec un groupe de musique des Andes. L'année se terminera avec la fête de la Treille, où enfants, parents, professionnels et comité se régaleront avec les plats préparés par les parents, saveurs multiples et délicieuses. C'est aussi un merveilleux moment d'échanges et de jeux partagés.

Pour tout renseignement concernant les ateliers, les spectacles ou les réservations, vous pouvez téléphoner le matin au numéro : 022 810 1890.

Nous vous rappelons que les inscriptions aux institutions de la petite enfance en Ville de Genève se font par l'intermédiaire du BIPE (8, rue du Cendrier - 1201 Genève - tél : 022 321 22 23 - Accueil de 13h00 à 18h00).

A noter que nous disposons d'une Halte Garderie qui prend en charge les enfants âgés de 18 mois à 5 ans, sans réservation, jusqu'à concurrence de 3h par jour et au maximum 3 fois par semaine et ceci de 8h30 à 18h00, du lundi au vendredi. Accueil et renseignements au rez supérieur.

La Madeleine des enfants vous souhaite un agréable printemps et espère vous voir nombreux à ses différentes manifestations.

Jacqueline Sommer

Après de nombreuses années de bons et loyaux services la COOPI a cessé ses activités et L'AHCVV a été contrainte de changer d'imprimerie. Quoi de plus naturel, pour un journal des habitants que s'adresser à une imprimerie du quartier.

Depuis ce numéro c'est l'imprimerie commerciale située au bas de la rue du Perron qui assurera l'impression de notre journal.

Un Bastion tombe.

Il y a un bientôt un an, un article de notre journal 96 se faisant échos de nos préoccupations concernant une éventuelle fermeture hivernale du café-restaurant des Bastions. Cet article était intitulé "sauvons le kiosque des Bastions."

Cette inquiétude était justifiée !

En septembre 2005, lors d'un débat organisé par l'AHCVV à l'occasion de son 25e anniversaire, le conseiller administratif Christian Ferrazino se disait clairement favorable à la fermeture hivernale de l'établissement.

Fin octobre 2005, le gérant actuel de ce café-restaurant était contraint de fermer boutique.

L'AHCVV qui avait clairement exprimé les raisons de sa position dans le journal 96 se mobilisait alors pour sursoir à cette décision.

En novembre 2005, trois membres de l'AHCVV, élus au Conseil municipal s'alliaient à 11 autres parlementaires pour proposer la motion M-558 «sauvons le kiosque des Bastions». Le Conseil Municipal y demande au Conseil Administratif :

- o De renouveler la dérogation accordée l'hiver dernier qui autorise l'ouverture hivernale du kiosque.
- o De prévoir la réalisation des travaux nécessaires à l'ouverture hivernale du Kiosque des Bastions.

Quelques jours plus tard, nous déposons au Conseil municipal et au Grand Conseil une pétition lancée par l'AHCVV, l'AHZPRRVV et l'AVV intitulée «Pour un kiosque des Bastions ouvert toute l'année».

La réponse du Conseil administratif à la motion M-558 ne tarde pas. Elle stipule notamment que le «Conseil administratif se déclare favorable à une exploitation annuelle, sous réserve que l'exploitant obtienne les autorisations cantonales nécessaires».

Le 16 janvier 2006 les pétitionnaires sont entendus par la commission des pétitions du Grand Conseil.

Ils sont auditionnés par la commission des pétitions du Conseil municipal le 27 mars 2006.

L'AHCVV a été largement présente durant tout ce processus et a obtenu finalement gain de cause, selon toute vraisemblance, le café-restaurant des Bastions sera ouvert cet hiver.

Cette aventure heureuse nous confirme que notre persévérance, notre maîtrise approfondie du dossier et surtout notre collaboration étroite, tant avec certains de nos élus qu'avec les autres associations du quartier et les différentes personnes et organismes concernés sont porteurs de succès.

(jdl)



Simon, Vadim, Scott,
le 22 décembre 2006
au 25 rue de la Croix-d'Or

**Julia, Lauren
Gary, Axel
et Tania, Débora**
(oui, ce sont des triplés!)
le 5 janvier
au 16 Cours de Rive

IMPRIMERIE COMMERCIALE

Piazzalunga S.A.

Tous travaux d'impression	Copie Service
Papeteries, blocs	Reprise de données
Brochures, dépliants	Copies numériques en noir
Affiches et programmes	Agrafage
Cartes de Voeux et de visites	Scannage
Formules auto-copiantes	Publipostage
	Stockage de documents



*L'imprimerie commerciale est
proche de vous depuis 80 ans.*

*Notre expérience, aliée aux nouvelles technologies,
nous permettent de vous offrir le bonheur de
recevoir vos projets parfaitement exécuté.*

Imprimerie Commerciale Piazzalunga SA
Rue du Perron 3 - 1204 Genève
Tél. +41 22 310 24 24 - Fax +41 22 310 24 25
e-mail : imprimerie_commerciale@swissonline.ch
http://www.imprimerie.ch/commerciale

Pour la réouverture de l'Espace Rousseau

La Ville de Genève, une ville parmi les plus riches du monde, a fermé l'Espace Rousseau. Créé en 2002, au 40 Grand-Rue, sur le lieu de naissance de l'écrivain, l'Espace Rousseau a dû cesser ses activités et fermer ses portes au début de cette année. Après trois années d'aide financière, la Ville de Genève et son magistrat responsable de la culture ont refusé à l'Espace Rousseau les 150'000 francs nécessaires pour son fonctionnement en 2006.

Pétition lancée

Cette fermeture a provoqué de nombreuses réactions de milieux scientifiques, de personnes de passage à Genève, ainsi que des habitants du quartier et de la population. En quelques semaines, cette pétition a récolté plus de mille signatures. Une fois connue, la fermeture de l'espace Rousseau a provoqué de nombreuses réactions et des soutiens se sont manifestés pratiquement dans toutes les régions du monde. Une réaction tant civique qu'affective, car Rousseau reste une figure emblématique incarnant la justice, le progrès social, le respect des humains et de la nature.

La Ville de Genève finance depuis des lustres pour 500'000 francs par an un Musée Voltaire, ce qui rend encore plus choquante la fermeture de l'espace Rousseau et le fait qu'il n'existe pas de vrai lieu digne de ce nom pour Jean-Jacques Rousseau, un des grands esprits du siècle des Lumières, un des écrivains universels les plus influents qui signait « citoyen de Genève ».

Rousseau, apprenti mal coté, laquais, précepteur, secrétaire, copiste de musique, voulait vivre sans le concours d'autrui, ne rien devoir à personne, se faisant gloire de sa pauvreté. Pauvreté-liberté-vérité, écrivait-il à d'Argenson. Rousseau fut exilé, banni, privé de sa nationalité. Fier citoyen de Genève, il devait écrire et imprimer ailleurs, parce qu'il disait alors "Oser faire entendre la voix de la vérité, qu'importe en quel lieu j'habite si j'agis comme je dois agir..."

Jean-Jacques Rousseau est né le 28 juin 1712, dans la Ville haute de Genève, à l'adresse qui est actuellement le n° 40 de la Grand'Rue. La maison appartenait à la mère de Rousseau, Suzanne Bernard. Jean-Jacques y vécut après la mort de sa mère,

avec son frère, son père Isaac Rousseau, citoyen, maître horloger, et la sœur d'Isaac, la «tante Suzon». En 1718, la famille Rousseau quitte la Ville haute pour s'installer dans le quartier de St-Gervais.

Dix ans plus tard, il est en pension à Bossey, chez le pasteur Lambercier. Après un bref retour à Genève, il part pour son fameux premier départ en 1724. D'autres départs suivront, pas toujours dépendants de sa volonté ! Mais Rousseau est resté Genevois du faubourg, de la ville, de la fabrique, du peuple. Au point que les Français le jugeaient étrange et étranger. Proudhon disait de lui: «Cette tête fêlée n'est pas française».

Rousseau condamné, Voltaire exulte

Le 9 juin 1762, le parlement de Paris condamne l'Emile «au bûcher» et décrète l'arrestation de Rousseau, qui s'enfuit. Dix jours plus tard, il en va de même à Genève contre le Contrat social et l'Emile, et ceci avec décret d'arrestation pour des ouvrages «si dangereux, téméraires, scandaleux, impies, tendant à détruire la religion chrétienne et tous les gouvernements».

Voltaire exulte, il écrit le 21 juillet 1762 : «Jean-Jacques Rousseau a été brûlé à Genève dans la personne de son plat Emile. Je crois que la chienne d'Erostrate, ayant rencontré le chien de Diogène, fit des petits dont Jean-Jacques est descendu en droite ligne ».

La violence s'est déchaînée contre Rousseau. Voltaire écrit contre lui un libelle ignoble, intitulé: «Le sentiment des citoyens», où il traite Rousseau de «bâtard du chien de Diogène». La haine de Voltaire pour Rousseau est si grande qu'il en oublie son vocabulaire, il psalmodie toujours les mêmes insultes : «serpent, délateur, calomniateur, bouffon, fou furieux...». «On en a pitié, dit-il, d'un fou. Mais quand la démence devient fureur, on lie et on punit capitalement un vil séditieux».

Jean-Jacques Rousseau, depuis Yverdon, sur terre bernoise, exprime sa première expression d'amertume contre sa ville natale «Genevois, si telle est votre liberté, je la trouve peu regrettable».

La violence contre Rousseau n'a pas désarmé au cours des siècles. En 1962

encore, lors du 250° anniversaire de sa naissance, le Courrier de Genève écrivait : «Rousseau était un grand rêveur et un pauvre penseur. Qu'il avait déversé sur le monde une terrible avalanche d'idées fausses, lâché sur l'humanité des erreurs qui eussent pu être mortelles». Dans La Suisse du 16 janvier 1962 il était accusé «des pires subversions de l'esprit et d'être la source de tout ce qui procède ou y prétend de la périlleuse révolution dite des Droits de l'homme de 1789».

Les liens entre Rousseau et Genève ont été souvent tumultueux. Il avait été, et fut sa vie durant, de la Grand'Rue à Coutance et jusqu'à sa mort, le Citoyen de Genève, même lorsqu'il dit : «J'ai rempli mon dernier devoir envers la patrie. Maintenant je prends congé de ceux qui l'habitent. Il ne leur reste aucun mal à me faire, et je ne puis plus leur faire aucun bien».

Dans six ans, le monde entier fêtera le tricentenaire de la naissance de Rousseau. Jean-Jacques Rousseau est certainement un des plus admirables représentants de Genève; mais à Genève, si rien ne bouge, il faudra se contenter de la BPU et de la salle Ami-Lullin. Un espace dont les responsables dénoncent l'état misérable et poussiéreux, le mauvais éclairage, la muséographie complètement vieillie. Une situation qui repousse de manière bien compréhensible un grand nombre de visiteurs.

Des solutions boiteuses

C'est pourtant la solution que proposent certains ! Avec bien sûr quelques promesses: réfection de la salle Ami-Lullin, restauration du musée et de la BPU, voire la promesse de construire un musée digne de Rousseau. Le 14 septembre 2005, un crédit de 1,4 million est demandé par le Conseil administratif pour la transformation de la BPU; pas un mot, pas une proposition sur le musée Rousseau, qui n'est même pas cité par les auteurs du projet. C'est vrai qu'ils se sont exprimés à plusieurs reprises, considérant Rousseau comme un écrivain parmi d'autres!

Mais il y a pire: le Conseil administratif, pour bien démontrer le mépris qu'il manifeste pour la BPU et le musée Rousseau, a déposé un projet au parlement municipal pour que la Ville se débarrasse de la BPU en la transférant à l'État ou à l'Université de Genève. Voilà qui illustre bien l'écart entre les promesses et la réalité.

Les pétitionnaires ne demandent rien de plus que de maintenir ouvert l'Espace Rousseau, lequel recevait chaque année des milliers d'enfants des écoles et de nombreux visiteurs suisses et étrangers de passage, jusqu'à sa fermeture résultant de la décision du Conseil administratif de couper les sources de financement pour l'Espace Rousseau. Le Musée Voltaire, lui, continue de recevoir ses 500'000 francs de subvention annuelle!

Rousseau fait partie de la famille immortelle des génies de la liberté et des Lumières. Cet homme qui alla jusqu'à faire dire de Genève à un de ses personnages : «Plus je contemple ce petit Etat, plus je trouve beau d'avoir une patrie». Cet homme qui voulait vivre sans le concours d'autrui, ne rien recevoir pour ne pas devoir, eh bien cet homme-là, il est Genevois pour toujours et mérite bien que la population genevoise maintienne ouvert et vivant un Espace Rousseau sur le lieu de sa naissance, en attendant mieux et pourquoi pas une future maison Rousseau au 40 Grand'Rue.

(js)

Soutient de la communauté scientifique

Parmi les pétitionnaires en faveur de l'Espace Rousseau plus de 150 chercheurs, enseignants, professeurs.

Parmi ces signataires nous publions ci-dessous quelques extraits adressés à l'appui de la Pétition.

Bruno Bernardi, Professeur de chaire supérieur et chercheur, Lycée Thiers, Marseille / Université Paris X, France :

La communauté scientifique internationale et plus largement tous ceux pour qui le «citoyen de Genève » est une des figures essentielles de la modernité ne peuvent que soutenir le développement de l'Espace consacré à celui dont le nom ne peut être séparé de celui de la ville qu'il a tant contribué à illustrer.

Nozomi Inoue, Chargée de cours, Université de Rikkyo et d'Iwate, Japon

Je suis rousseauiste et prépare une thèse sur lui en enseignant. L'existence d'Espace Rousseau sera très utile pour mes études à suivre ainsi que pour inviter les jeunes étudiants japonais à connaître le grand penseur genevois. J'espère que l'Espace Rousseau continue à offrir de bonnes occasions pour cela.

Cynthia Manley, Professeure de littérature française, Austin College, Sherman, USA

J'ai eu le plaisir de visiter l'Espace Rousseau il y a quelques temps et je l'ai trouvé génial. Ce serait grand dommage que la ville natale de Rousseau ne puisse faire honneur à ce grand citoyen. J'ai même pensé qu'une expansion en d'autres langues ouvrirait les portes de cette exposition à ceux qui ne connaissent pas le «citoyen de Genève».

Daniel Mercure, Professeur et membre du CA du Musée des Civilisations, Québec, Canada

Ce musée est une belle contribution au rayonnement de l'esprit international de Genève. La ville de Genève aurait intérêt à utiliser ce musée afin d'accroître sa notoriété comme ville ouverte au monde et aux idées qui ont fait ce monde. Des expositions internationales pourraient être envisagées à partir de ce musée.

Jan Miernowski, Professeur, Université of Wisconsin-Madison, USA / Université de Varsovie, Pologne :

L'Espace Rousseau est un relais indispensable entre les milieux des spécialistes et le grand public. La conjonction de ces deux types de public est particulièrement importante en ce qui concerne la pensée et l'œuvre de Rousseau, «citoyen de Genève», mais aussi intellectuel européen engagé et figure «médiatique» de première importance.

John O'Neal, Professeur, Hamilton College, Clinton, USA

En tant que membre de la Société Jean-Jacques Rousseau de Genève depuis 1979, je soutiens absolument tous les efforts pour sauvegarder ce lieu d'une extrême importance non seulement pour les Rousseauistes mais pour le patrimoine mondial. John C. O'Neal Chevalier dans l'Ordre des Palmes Académiques

Sadek Neaimi, Maître de conférences, Université de Monofeyeh, Le Caire, Egypte :

Un espace Rousseau pourrait donner une image plus humaine de Genève et de la Suisse.

Christophe Van Staen, Collaborateur, Université libre de Bruxelles, Belgique :

L'œuvre de Rousseau ne mérite pas de tomber dans l'oubli, tout spécialement à Genève. Ce serait une perte considérable sur le plan symbolique, mais aussi un signe bien sordide, bien amer, de notre temps et de la bizarrerie de ses priorités.

Un sentiment de honte...

Grâce à nos dix cassettes à journaux, éparpillées dans le centre-ville, l'AHCVV a relayé la pétition "Sauvons l'Espace Rousseau, menacé de fermeture".

Nous avons ainsi récolté et transmis aux initiateurs de cette pétition de nombreuses feuilles couvertes de signatures. Nous avons été impressionnées de voir l'engouement que cette initiative a suscité parmi nos concitoyens.

Nous avons aussi été surpris de constater le nombre impressionnant de suisses et d'étrangers qui ont voulu se joindre à cette protestation démocratique.

Un vif sentiment de honte a vite supplanté notre surprise.

Quelle image de Genève offrons-nous à tous ces gens, venus des quatre coins du monde, qui nous font l'honneur d'une visite?

Comment justifier notre frilosité et notre manque de vision à tous ces citoyens du monde qui après être passés devant nos

banques, nos bijouteries et nos antiquaires se retrouvent devant un Espace Rousseau fermé car nos autorités ne veulent pas aligner les quelques de francs nécessaires à son fonctionnement...

Oui, nous ressentons de la honte à retranscrire cette liste de 30 pays. Ce sont les lieux de domicile de ces pétitionnaires dont les noms, professions et adresses se trouvent parmi les 1398 signatures que vous pouvez retrouver sur le site Internet de l'Espace Rousseau :

www.espace-rousseau.ch

<i>Allemagne</i>	<i>France</i>	<i>Pays Bas</i>
<i>Angleterre</i>	<i>Grèce</i>	<i>Pologne</i>
<i>Australie</i>	<i>Hongrie</i>	<i>Portugal</i>
<i>Autriche</i>	<i>Italie</i>	<i>Salvador</i>
<i>Belgique</i>	<i>Japon</i>	<i>Singapore</i>
<i>Brésil</i>	<i>Kenya</i>	<i>Slovénie</i>
<i>Canada</i>	<i>Kosovo</i>	<i>Suède</i>
<i>Costa Rica</i>	<i>Liban</i>	<i>Suisse</i>
<i>Croatie</i>	<i>Lituanie</i>	<i>Taiwan</i>
<i>Espagne</i>	<i>Mexique</i>	<i>USA</i>

Succès de notre pétition : La population défend sa police

En février 2004, les présidents de l'AHCVV de l'AVV et de l'AHZPRRVV déposaient à l'Hôtel de Ville la pétition « la population défend sa police ».

Depuis, les députés du Grand Conseil et du Conseil Municipal de la Ville de Genève ont traité ce dossier avec rigueur. Les conclusions des rapports qu'ils ont élaborés ne peuvent que nous réjouir... jugez en vous-même :

Conclusions et recommandations du Grand Conseil (date de dépôt du rapport 12 juillet 2005)

La commission recommande au Grand Conseil le renvoi de la pétition 1466 (« la population défend sa police ») et 1518 (« pour un vrai poste de police à la Palanterie ») au Conseil d'Etat, avec les demandes suivantes :

- de revoir le concept global des prestations de la police en renforçant la notion de proximité de la police plutôt de celle de police d'intervention.

- Dans cet objectif, de maintenir une présence de la police dans les quartiers par le maintien de postes de police de quartiers.

- De maintenir l'ouverture de ces postes de sorte à répondre à la demande de la population pour les services policiers et administratifs de la gendarmerie

- De créer des postes administratifs dans les postes de police pour libérer les gendarmes des tâches administratives et de les rendre ainsi disponibles pour les tâches pour lesquelles ils ont été formés.

- D'augmenter de manière générale les effectifs de la police et des forces affectées à l'ilotage de sorte à obtenir une meilleure

présence sur le terrain.

- De favoriser l'augmentation globale des effectifs par une mise en valeur de la fonction de gendarme et une augmentation de son attractivité.

Conclusions du rapport de la commission des pétitions du Conseil Municipal (amenées et acceptées par le Conseil municipal lors de sa séance du 15 février 2006)

« Conscient des impératifs budgétaires de la Ville et de l'Etat, et souhaitant mieux répondre aux besoins de la population avec les moyens dont dispose la Ville de Genève, le Conseil municipal renvoie la pétition P-102 au Conseil administratif avec les recommandations suivantes :

- **De privilégier une police de proximité en Vieille-Ville de Genève et dans les autres quartiers;**

- **De prendre contact à cet effet avec le Département de justice, police et sécurité de la République et Canton de Genève afin d'établir une convention de partenariat permettant le maintien et le développement des actions préventives (agents de sécurité municipaux) et des actions d'intervention (gendarmerie) dans un partage des tâches favorisant une surveillance appropriée du quartier »**

Ce dossier est maintenant dans les mains du Conseil d'Etat et du Conseil administratif de la Ville de Genève. Notre exécutif a l'obligation de mettre en application ces recommandations du législatif.

Malheureusement, l'expérience de l'AHCVV montre que nos pouvoirs publics ne brillent pas toujours par leur réactivité. L'article « quand on nous mène en bateau lorsque l'on parle d'auto » en est une vivante illustration. Les trois anecdotes, qui complètent cet article, nous démontrent également l'importance de la notion de police de proximité. Dans les trois cas de figure, une connaissance du contexte de la Vieille-Ville et un usage de la loi empreint de discernement auraient évité bien des ressentiments.

Il nous incombe maintenant d'exercer une pression sans relâche sur nos autorités pour que le souhait des pétitionnaires et le travail de nos députés et conseillers municipaux soient reconnus à leur juste valeur.

(jdl)

Quand on nous mène en bateau lorsque l'on veut parler d'auto...

En décembre 2004, six ans après la publication officielle de l'arrêté réglementant la circulation et le parcage dans la Vieille-Ville, une délégation du comité de l'AHCVV se rendait chez M.A. Prina, chef du service de la mobilité de la ville de Genève, pour s'enquérir de ce que les services d'aménagement urbain municipaux avaient planifié pour faire respecter ledit arrêté.

L'AHCVV a en effet veillé depuis 1998 à ce que des mesures d'accompagnement, tels des aménagements urbains efficaces, soient mises en place pour que ce règlement soit applicable et qu'une définition claire des ayants droit à un accès nocturne motorisé en Vieille-Ville soit établie.

Durant la rencontre entre M. A. Prina et les représentants de l'AHCVV, M. Prina nous annonça qu'un mandat d'étude était programmé et qu'il allait pouvoir répondre rapidement à nos préoccupations. Il nous assura par ailleurs que nous allions être consultés, ainsi que les autres associations de la Vieille-Ville, avant la fin de mars 2005.

Absolument rien ne se passa durant les mois qui suivirent.

A la fin de juin 2005, en réaction à cette situation peu acceptable, nous écrivions une lettre à M. A. Prina pour lui demander des explications.

Quelques jours plus tard, son chef hiérarchique, le chef du service d'aménagement urbain, M. P. Gfeller, nous faisait l'honneur d'une longue lettre. Il nous y précisait qu'une étude avait été réalisée depuis notre réunion de décembre et avait abouti. Elle comprenait plusieurs scénarios possibles. M. Gfeller nous indiquait également que « dès septembre 2005, nous pourrions, avec M. C. Ferrazino, conseiller administratif en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, et les services de l'Etat de Genève, inviter les associations du quartier, dont la vôtre, à examiner les conclusions de l'étude et à rechercher un consensus pour l'une des variantes ».

Nous sommes en mars 2006, neuf mois plus tard, et attendons toujours cette fameuse invitation !

Ce n'est plus de la lenteur administrative, c'est de l'inertie!

Et, pendant ce temps, les habitants du quartier et leurs proches sont sanctionnés à tour de bras par des gendarmes qui ne font somme

toute que leur métier (voir articles : *Quand Tosca rime avec PV*, *Urgence et administration font décidément mauvais ménage* et *La loi c'est la loi*).

Il est donc difficile de ne pas avoir l'impression d'être mené en bateau par une administration qui ne respecte pas suffisamment ses concitoyens, qui fait traîner les choses et par là même cherche à nous endormir..

Quand Tosca rime avec PV !

Les dernières notes de Tosca résonnent encore dans l'oreille des spectateurs qui quittent le Grand Théâtre. Parmi cette foule, un habitant du quartier venu chercher sa fille de 13 ans et son amie, toutes deux choristes dans cet opéra de Puccini.

L'amie habite à la rue de l'Hôtel-de-Ville, il est plus de onze heures du soir, la rampe de la Treille est mal éclairée et plusieurs témoignages nous montrent que ce lieu devient de plus en plus dangereux la nuit...

Notre habitant s'engage donc en voiture dans ce que nos autorités ont nommé avec ironie *zone de rencontre*. La rencontre, cette nuit-là, n'a rien de réjouissant ! Deux gendarmes sont en faction et sanctionnent toutes les voitures non dotées d'un macaron Vieille-Ville. Cet automobiliste en est pour ses frais, il ne peut convaincre ces deux policiers et cette soirée d'opéra se solde pour lui par une amende de 120 francs. Dérisoire quand on repense au drame sanglant que Puccini vient de nous offrir !

Urgence et administration font décidément mauvais ménage.

On est au plus fort de l'hiver 2006, notre appartement est glacé et pour cause : les radiateurs sont froids ! Nous appelons l'entreprise avec laquelle nous avons un contrat de maintenance. Une heure plus tard, un employé en sueur, sa lourde sacoche à la main, sonne à notre porte. Je m'étonne de le voir essoufflé et de mauvaise humeur. Il me dit en réponse que dans sa boîte, dès qu'on annonce un dépannage en Vieille Ville, le personnel d'urgence de son entreprise rôle ouvertement. Ils sont en effet contraints, dans ce cas de figure, de stationner leur camionnette à la rampe de la Treille (quand ils ont la chance d'y trouver une place), de trimballer leur lourd matériel jusqu'à l'immeuble concerné et de généralement monter à pied l'escalier qui leur permettra de trouver dans les meilleurs

délais leur client ! Il n'y a pas d'option car les gendarmes sont, à ses dires, intraitables. Ils ne comprennent pas qu'il est par définition impossible de planifier une urgence et qu'obtenir une autorisation au poste du Bourg de Four relève du parcours du combattant... même quand il est ouvert !!!

La loi c'est la loi.

Hiver 2004, Stéphane est parti skier avec un ami. A la tombée du jour, il est reconduit chez lui par le père de son ami. La montée de la Tertasse, chaussures de ski aux pieds, bâtons et skis sur l'épaule, sac de montagne en bandoulière, représente à cette heure un effort peu engageant ! Le père se propose donc de faire du « porte à porte ». Mal lui en a pris ! Un gendarme se trouve en effet posté dans la rue piétonne où habite Stéphane. L'initiative bien compréhensible de ce père de famille est considérée par le représentant de l'ordre comme parfaitement illicite et sanctionnée par une amende d'ordre. Le père ne comprend pas l'intransigeance de la mesure et le fait savoir...

Lorsque le père de Stéphane apprend l'événement, il récupère l'amende et prend contact avec la gendarmerie pour s'expliquer. Peine perdue, la sanction est maintenue avec fermeté et le père de Stéphane est contraint à s'acquitter.

La loi est la loi et l'appliquer avec discernement ne semble pas très prisé chez nos amis les gendarmes...

(jdl)

Les marronniers de la Treille

Récemment, deux marronniers déracinés sont tombés, l'un à cause de la tempête et le second pour des raisons encore inconnues. Selon les explications données le 4 avril au Conseil municipal, les souches ne pourront pas être enlevées de suite, les assurances devant se déterminer sur les responsabilités. Le tapis bitumineux va être remplacé par du gravier calcaire pour permettre une meilleure répartition des eaux de pluie dans le sol. Il fut un temps où le revêtement de la promenade de La Treille était en gravier rond ! La Ville avait fait recouvrir la promenade d'un tapis bitumineux pour permettre le nettoyage de la Treille avec les balayeuses mécaniques ! Les eaux étaient et le sont toujours évacuées directement par les égouts ce qui réduit l'alimentation des arbres en eau et accélère leur vieillissement. Le service des espaces verts de la Ville va faire procéder au sondage de tous les arbres de La Treille pour connaître l'état de ceux-ci et décider éventuellement le remplacement de certains d'entre eux.

(tj)

Fondée en 1980, l'AHCVV a pour but de défendre la qualité de la vie des habitants du centre et de la Vieille-Ville.

Nous intervenons dans les domaines de l'habitat, de la circulation, de l'environnement urbain et de l'animation culturelle.

Si vous voulez nous aider à défendre les intérêts des Habitants du Centre et de la Vieille-Ville, merci de remplir ce bulletin d'adhésion et de l'adresser à :

AHCVV, CP 2029, 1211 Genève 3

BULLETIN D'ADHÉSION

JE DÉSIRE DEVENIR MEMBRE DE L'AHCVV

cotisation 2006: individuel Fr. 30.- famille Fr. 40.- apprentis, étudiants Fr. 10.-

NOM:

Prénom:

Adresse: